

La recherche et les bibliothécaires à l'Université de l'Alberta : Une présentation donnée par vidéoconférence aux bibliothécaires de l'Université Laval

1) Introduction :

Merci de l'invitation de vous parler au sujet de mon expérience de la recherche depuis les 10 dernières années que j'ai passées à l'Université de l'Alberta. Il est très opportun pour moi, en tant que bibliothécaire à l'Université de l'Alberta, de réfléchir au sujet du rôle de chercheur que joue les bibliothécaires au sein de l'université. Vous êtes peut-être au courant, mais l'année dernière le gouvernement albertain a coupé environ 50 millions de dollars du budget de l'université, ce qui a amené chaque faculté, département et service à combler le déficit et à justifier de son importance. Tout est remis en question, ce qui inclut la place des bibliothécaires dans la recherche et dans l'enseignement.

2) Le Plan de la présentation :

Ce matin j'aimerais encourager une vaste réflexion sur l'avenir de la recherche pour les bibliothécaires telle que nous l'avons vécue et que nous le vivons ici à l'Université de l'Alberta. J'aimerais faire un bref historique de l'évolution du rôle de chercheur pour les bibliothécaires ici en Alberta et ensuite vous parler des raisons qui nous motivent à effectuer de la recherche, les obstacles auxquels nous faisons face et le soutien dont nous bénéficions. Je vous parlerai brièvement de quelques-uns de mes projets de recherche. Quant aux questions, je crois qu'il serait intéressant de vous permettre de poser des questions au cours de ma présentation, car je veux m'assurer que vous obteniez de moi les informations dont vous avez besoin.

3) Une définition de la recherche :

Voici comment se présente la recherche pour les bibliothécaires de l'Université de l'Alberta d'après notre convention collective, qui ne fait que nous encourager à effectuer de la recherche. Remarquez le mot anglais « may » dans la convention collective, qui peut se traduire par « être capable de, avoir la permission de, avoir le droit de.. ».

- A staff member **may** participate in professional and scholarly research and may request that individual research projects be included in the specific responsibilities assigned.
([Convention collective, 7.03](#))

L'idée d'obligation, cependant, n'y est pas. C'était à l'époque une décision consciente, fruit de beaucoup de débat, de choisir le mot « may » au lieu de « shall » et, par conséquent, de ne pas exiger la recherche, contrairement aux autres membres du corps professoral, car les bibliothécaires ont aussi des responsabilités professionnelles. En pratique, cependant je dirai que nous sommes tous fortement encouragés de nous impliquer dans la recherche d'une manière ou d'une autre en collaborant avec des collègues ou tout seul. D'après le sondage informel auquel vous avez participé sur vos opinions quant à la recherche, je remarque que vous préférez en grande majorité d'encourager la recherche et de la rendre plutôt facultative qu'obligatoire.

Mais qu'entend-on par la recherche et la publication? A l'université de l'Alberta, la recherche tant professionnelle qu'académique est acceptable. Ce que j'entends par recherche professionnelle c'est celle que l'on retrouverait publiée dans les revues professionnelles telles que *Felicitier* pour la CLA ou *Argus* la revue des professionnels de l'information de la Corporation des bibliothécaires. Cela ne veut pas dire que la recherche académique n'est pas professionnelle ou vice versa, mais qu'il y a une distinction à faire entre les revues professionnelles et les revues à caractère académique.

David Fox (page 4) de l'Université de la Saskatchewan nous donne un aperçu de ce qu'on entend par la recherche dans le milieu des bibliothèques en se référant en particulier à l'érudition plutôt qu'à la recherche à proprement dit. L'érudition, en somme, selon David Fox, c'est tout travail intellectuel revu par les pairs et publié. La révision par les pairs et la publication ne sont pas comprises, cependant, dans la définition de recherche que mes collègues Denise Koufogiannakis et Ellen Crumley citent et qui se rapproche plus à ma réalité à l'Université de l'Alberta. Selon elles, la recherche se résumerait plutôt à une activité intellectuelle qui suit une méthodologie systématique afin de découvrir de nouvelles connaissances ou idées. Dans ce sens cette définition ressemble beaucoup à celle du *Nouveau Petit Robert*. Les auteurs que je viens de mentionner, Koufogiannakis et Crumley, citent aussi l'Association des bibliothèques spéciales et décrivent les activités liées à la recherche encore plus vaguement, puisqu'elles comprendraient toute étude préparée attentivement dans un domaine particulier ou relative à une circonstance. A l'Université de l'Alberta, nous avons la liberté de choisir jusqu'à un certain point ce que constitue pour nous la recherche soit la dernière, soit celle plus érudite. Par contre, le mouvement de la bibliothéconomie fondée sur les preuves (en anglais Evidence-based librarianship) nous incite de plus en plus à suivre des principes plus systématiques en effectuant la recherche et de nous fonder sur des preuves, par exemple des enquêtes auprès des usagers. En fait, on parle chez nous d'une culture de l'évaluation et de la recherche, selon Alvin Schrader, ancien professeur de bibliothéconomie et consultant en recherche auprès des bibliothèques de l'Université de l'Alberta. C'est justement cette culture de recherche qui fait en sorte que la recherche n'est pas une tâche de plus à accomplir, mais plutôt une façon d'envisager et d'entreprendre les tâches que nous avons déjà.

Comme la recherche, les moyens que choisissent les bibliothécaires de publier ont toujours été, au moins à la UA, assez flexible et vaste: conférence (affiches ou communication), article revu ou non-revu par les pairs, livres, chapitres, sites web... La deuxième citation de la convention collective, les bibliothécaires profitent de la liberté académique ce qui leur garantit une grande liberté de publication aussi.

- Members have the right to publish the results of their research without interference or censorship by the institution or its agents. (Convention collective 2.02)

Vous remarquerez ci-dessous que Berg, Jacobs et Cornwall, dans leur récent article, ont trouvé qu'aucune bibliothèque universitaire au Canada n'exige une sorte de publication en particulier de ses bibliothécaires.

- Selon Berg, Jacobs et Cornwall (2013) aucune bibliothèque de l'ABRC n'exige formellement ou informellement un moyen de publication (soit livre, article revu par les pairs, présentation par affiches...). (563)

Je devrais faire remarquer ici une distinction qui commence à prendre de l'ampleur à l'Université de l'Alberta et qui risque de susciter des changements dans la définition de la recherche que les bibliothécaires prennent peut-être pour acquise. Il s'agit d'un rapport d'un comité, dit de renaissance, qui s'est penché sur le renouvellement des rôles que jouent les différents regroupements du personnel académique, ce qui inclut les bibliothécaires. (Le lien au rapport de 200 pages est à l'écran et dans ma bibliographie.) L'emphase est mise sur l'érudition qui englobe 3 composantes : la recherche, l'enseignement et le service administratif ou professionnel. La définition de la recherche donnée dans le rapport est plutôt heuristique, soit la découverte de connaissances ou d'informations à partir de problèmes ou de questions. La pierre d'achoppement que l'on rencontre dans le rapport est le temps que l'on consacre aux trois éléments de l'érudition et leur évaluation. Selon le rapport, si l'on veut garder la permanence (à ne pas confondre dans ce cas avec la liberté académique qui est garantie pour tout le personnel académique), il faut passer au moins 15% de son temps à la recherche, à l'enseignement et au service. L'exemple donné est celui des professeurs qui normalement passent 40% de leur temps à la recherche, 40% à l'enseignement et 20% au service. Ces pourcentages diffèreraient nécessairement pour les bibliothécaires, mais 15% serait le minimum pour chaque composante.

4) La recherche et les bibliothécaires :

La convention collective et notre document sur les normes et compétences de recherche décrivent la recherche comme étant académique ou professionnelle et donnent beaucoup de marge de manœuvre aux bibliothécaires. La recherche académique peut se faire en collaboration avec une faculté ou dans un domaine d'expertise. Quant à la recherche professionnelle, elle vise à résoudre des questions liées au fonctionnement des bibliothèques. La citation ci-dessous démontre justement le centre d'intérêt plutôt professionnel et pratique promulgué chez nous. Un critère fondamental de la recherche, cependant, exige que le public visé par la recherche soit plus vaste que celui que l'on côtoie tous les jours.

...there is an interest in professional staff's involvement in meeting or improving institutional or unit goals, promoting knowledge within the field, and engaging within the profession. (Research standards and competencies)

5) La recherche et les bibliothèques de l'Université de l'Alberta :

Les bibliothécaires de l'université de l'Alberta ont acquis la permanence et la liberté académique et ont fait partie du syndicat du personnel académique depuis au moins 1975. A vrai dire, chez nous, les bibliothécaires se sont regroupés en une association professionnelle avant même que

le personnel enseignant ne le fasse. D'après ce que l'on me dit, les bibliothécaires de l'université de l'Alberta étaient les premiers bibliothécaires au Canada à faire inclure la permanence dans leur convention collective. En fait, selon moi la liberté académique et la permanence sont absolument nécessaires à l'enseignement et à la recherche universitaires.

Si on se réfère au rapport du comité renaissance, l'enseignement et la recherche sont deux des trois conditions sine qua non qui contribuent au statut professoral. Là où il y a des discussions importantes à avoir c'est au sujet de la sorte de recherche et d'enseignement qu'effectue les bibliothécaires et pourquoi s'y engageraient-ils: certains au sein du corps professoral aimeraient voir une homogénéisation de la définition de recherche, tandis que beaucoup de bibliothécaires sont beaucoup plus nuancés et reconnaissent l'équilibre qui existe entre notre rôle professionnel en tant que bibliothécaire et celui de chercheur.

6) Pourquoi les bibliothécaires effectuent-ils de la recherche :

Les raisons qui expliquent pourquoi les bibliothécaires de l'université de l'Alberta s'impliquent dans la recherche peuvent se résumer aux points suivants, dont les trois premiers sont tirés de l'enquête récente menée par Selinda Berg et ses collègues (2013, 569).

Le premier point est intimement lié au poste de bibliothécaire, à l'emploi, à la promotion au sein de l'organisme, à la sécurité d'emploi, c'est-à-dire à la permanence, et au salaire, car la promotion a souvent un impact sur le salaire. La participation à la recherche augmente les chances de promotion salariale, mais n'est pas à elle seule l'unique facteur. Par contre, il est maintenant indéniable que le statut académique des bibliothécaires en dépend. Vous pouvez jeter un coup d'œil aux échelles salariales à l'Université de l'Alberta (<http://www.hrs.ualberta.ca/PayandTaxInfo/SalaryScales.aspx>) et vous remarquerez que les bibliothécaires ne jouissent pas d'un salaire aussi élevé que celui des professeurs.

Quant au développement personnel ou professionnel, la flexibilité et une culture collégiale ou collaborative permettent aux bibliothécaires de choisir des sujets de recherche variés qui favorisent un développement personnel ou professionnel, ce qui ne peut qu'améliorer les services en bibliothèque à la longue (si ce n'est à court terme). En fait, je ne fais pas vraiment de différence entre une amélioration des services ou des techniques, soit le point numéro trois, et le développement professionnel: je crois que l'un engendre l'autre, c'est à dire si l'on souhaite améliorer le fonctionnement de la bibliothèque ou les services offerts aux usagers il faut par conséquent changer sa manière de faire et en quelque sorte s'améliorer soi-même. Je peux vous donner un exemple d'un projet en particulier auquel je participe, il s'agit d'un projet de recherche qui vise en premier lieu à améliorer les services et l'accès aux bibliothèques académiques de notre campus pour les étudiants handicapés en portant une attention spéciale aux handicaps psychologiques, qui seraient les plus fréquents. C'est un projet très pratique avec des résultats tangibles, mais qui, je l'espère, donnera lieu à une publication académique, puisque je souhaite m'appuyer sur des faits avérés à l'aide de sondage, d'entrevues, de statistiques et même d'une collaboration avec des étudiants en ergothérapie et en

développement industriel. Vous vous demandez sûrement pourquoi le bibliothécaire de langues romanes s'occupe-t-il d'un projet visant les personnes handicapées : c'est que l'une de mes tâches est de représenter la bibliothèque et les services en documentation auprès de ce groupe.

J'ajoute, enfin, une autre dimension à la recherche pour les bibliothécaires que Selinda Berg n'a pas mentionnée dans son article: celle de la participation active à la vie académique grâce, entre autres, à la recherche. C'est la recherche qui, selon moi, m'aide à faire le pont entre les bibliothécaires et les chercheurs du campus, car nous pouvons parler de nos propres projets de recherche en des termes que les chercheurs comprennent. Je trouve aussi, pour moi du moins, que la recherche me permet d'approfondir mes connaissances en méthodes de recherche par exemple, ce qui informe mes discussions avec les chercheurs dans les disciplines que je gère en tant que bibliothécaire. Je pense surtout aux demandes d'éthique que j'ai dû soumettre dans les dernières années.

7) **Soutiens et obstacles à la recherche :**

Selinda Berg et ses collègues (566-567) ont fait ressortir les obstacles et les soutiens auxquels les bibliothécaires canadiens peuvent s'attendre. En terme de soutien, j'ai déjà mentionné l'importance de la liberté académique et la sécurité qu'elle confère en compagnie de la permanence. Nous avons vu dernièrement que les bibliothécaires ont bien besoin de cette protection: il suffit de mentionner le nom de Dale Askey pour comprendre ce que je veux dire.

“The parties to this agreement also subscribe to the principles of academic freedom, that is, the right to examine, to question, to teach, to learn, to investigate, to speculate, to comment, to criticize without deference to prescribed doctrine...” ([Convention collective 2.02.4](#))

Les collègues sont aussi une source de soutien, car les projets de recherche sont plus faciles à compléter avec l'aide d'autres bibliothécaires qui partagent les mêmes intérêts. On apprend l'un de l'autre et le travail, d'habitude, se fait plus vite.

Le temps, cependant, peut être source de soutien ou d'obstacle. A l'université de l'Alberta nous cherchons à libérer de plus en plus le temps des bibliothécaires afin qu'ils puissent se consacrer à la recherche et à l'enseignement. Ceci veut dire qu'il faut changer nos manières de gérer les bibliothèques (par exemple la gestion des collections, le service au public), afin d'augmenter les heures disponibles à la recherche. Si je peux me référer à la convention collective encore une fois, les bibliothécaires à l'université de l'Alberta ne bénéficient pas de vrais congés sabbatiques ou de temps réservé à la recherche au quotidien. Nous pouvons faire une demande de congé pour fins de recherche, mais cela signifie une réduction de salaire pendant la durée du congé: certains bibliothécaires en profitent pour compléter un doctorat, par exemple. L'absence d'un vrai congé sabbatique et de temps réservé à la recherche découle du fait que la recherche n'est pas obligatoire pour les bibliothécaires. Le rapport du comité de la renaissance, mentionnée plus tôt, cherche à changer cela, car pour ce comité l'érudition, qui comprend la recherche et

l'enseignement, est un facteur décisif pour l'obtention de la permanence. Il y a cependant un juste équilibre, selon moi, à maintenir entre activités académiques et activités professionnelles.

Quant aux subventions, les bibliothécaires se trouvent souvent désavantagés par rapport à leurs collègues du corps professoral, dont la recherche est obligatoire et qui ont un parcours de recherche très étoffé grâce à leurs travaux en doctorat. Nous avons un peu d'argent à l'université de l'Alberta réservé aux projets de recherche des bibliothécaires, ce qui aide soit dans l'embauche d'étudiants soit dans la participation aux conférences. Dans mon projet de recherche sur les publications des professeurs dans trois départements de la Faculté des Arts, nous avons embauché une étudiante de bibliothéconomie pendant un an à y travailler à temps très partiel. Soit dit en passant, nous avons amendé notre convention collective il y a un an, afin de permettre aux bibliothécaires de recevoir des subventions normalement réservées aux chercheurs, par exemple celle du Conseil de recherche en sciences humaines.

Quoique les écoles de bibliothéconomie, tentent de former leurs étudiants en méthodes de recherche, ce n'est qu'en participant activement à des projets de recherche sur le terrain et de faire face aux exigences réelles que les bibliothécaires peuvent vraiment maîtriser les habiletés de recherche. C'est en remplissant plusieurs demandes d'éthique que j'ai mieux compris les questions à poser avant d'entreprendre un projet. Ceci m'a permis non seulement d'approfondir mes habiletés de recherche et d'améliorer le projet lui-même, mais aussi de me faire le porte-parole des demandes d'éthique auprès des professeurs de mes domaines de responsabilité qui n'auraient pas eu le courage de s'y attaquer tout seul puisque la recherche avec des êtres humains ne constituaient pas la sorte de recherche typique de leur domaine. Je pense ici au projet sur l'histoire des Français de l'Ouest canadien que j'ai entrepris avec un professeur de français. La meilleure manière selon moi à se former dans les habiletés de recherche, c'est en collaborant avec des collègues plus expérimentés grâce un programme de mentorat, par exemple.

Les résultats du sondage informel auquel vous avez répondu démontrent bien l'importance du temps et de la formation. Berg et ses collègues ont, elles aussi, remarqué les mêmes besoins : le temps est le plus grand obstacle et la formation n'est pas très loin derrière.

8) Mes tâches de bibliothécaire :

Les projets de recherche peuvent s'insérer à tous les niveaux de nos tâches de bibliothécaire et les tâches s'organisent de sorte que nous avons plus de temps à consacrer à de tels projets. Je ne décris ici que les responsabilités qui me sont propres, car il y a plusieurs bibliothécaires chez nous dont le travail ne serait pas tout à fait partagé de la même manière. Ce ne sont pas tous les bibliothécaires qui développent les collections ou qui représentent une faculté ou un domaine d'études, par exemple. La tendance depuis quelques années a été de repenser les responsabilités des bibliothécaires en mettant plus d'emphasis sur le service aux domaines d'études en y intégrant autant que possible les bibliothécaires (ce qui s'appelle en anglais *embedded librarianship*), ce qui facilite au moins en théorie la participation à des projets de

recherche, car nous sommes plus proche des professeurs et des domaines académiques. J'aimerais clarifier qu'il n'y a qu'une seule convention collective qui régit tous les bibliothécaires qui sont égaux les uns aux autres par rapport à la recherche. Les différences salariales et de classes de bibliothécaire existent seulement en raison de responsabilités administratives, soit en terme de gestion de services ou de bibliothèques.

Mes tâches se résument donc ainsi.

Je représente les langues romanes, la littérature et l'histoire qui se rapporte aux pays qui parlent les langues romanes, ainsi que les études cinématographiques.

C'est moi qui suis responsable de commander les documents qui se rapportent à ces domaines et qui aident les chercheurs dans leur recherche et leur enseignement. Nous nous efforçons de plus en plus de simplifier le développement des collections en limitant le nombre de vendeurs et de distributeurs et en établissant des envois d'office selon des paramètres précis. Les bibliothécaires s'occupent de développer en profondeur selon les besoins de leurs facultés ou domaines. Par exemple, ce sont des distributeurs qui envoient d'office, en ne dépassant pas un budget prédéterminé, les romans, la poésie, le théâtre en français et en espagnol. Je m'occupe de commander les ouvrages critiques et les autres titres qui ne feraient pas partie de tels envois.

Soit dit en passant, il est fort possible que le temps passé à développer les collections diminue encore plus, grâce à une grande augmentation des envois d'office, à une permanente acquisition conduite par les usagers (ce qui s'appelle en anglais, *patron driven acquisition*) et aux bouquets de livres électroniques.

De même, depuis les 10 dernières années j'ai vu réduire le temps des bibliothécaires au comptoir d'information : à l'Université de l'Alberta il n'y en a qu'un seul par bibliothèque pour répondre à toutes les questions. Je passe donc de 3h à 5 heures par semaine au comptoir ou à répondre aux questions par chat ou clavardage. Je passe plus de temps, cependant, à répondre aux questions qui proviennent de mes domaines de responsabilité. Les bibliothécaires ont peut-être une plus grande visibilité grâce à l'enseignement de séances ou au contact que nous avons avec les professeurs. S'ils nous considèrent comme collègue, il y a plus de chances qu'ils nous invitent dans leur salle de classe ou qu'ils nous envoient leurs étudiants.

Comme je l'ai dit au début, le service administratif et professionnel fait aussi partie de mes tâches. Il faut pour cela siéger à des comités, des associations ou même participer à la gestion de l'université.

Mes autres projets dépendent des besoins de la bibliothèque et de mes intérêts. Ma recherche actuelle, que j'ai déjà décrite brièvement, pourrait se résumer comme suit. J'inclus ci-dessous une courte description de mes projets de recherche actuels. Il serait aussi utile de consulter [la liste de mes publications](#) et [celles de mes collègues](#) que nous mettons dans nos archives

institutionnelles électroniques pour avoir une vue d'ensemble de ce que les bibliothécaires produisent comme recherche, publications et données.

- L'histoire des Français dans l'Ouest canadien, ce qui inclut la recherche sur deux pionniers qui se sont établis à Edmonton au début du XXe siècle
- L'intégration de la littératie informationnelle au programme de certificat en traduction
- Une analyse des publications de chercheurs en lettres et sciences humaines parues de 1999-2009.
- La numérisation de vidéos latinoaméricains de l'Alberta
- La préservation des sites Web et autres documents d'origine numérique relatifs aux francophones de l'Ouest canadien
- L'accès aux collections et aux services des bibliothèques de l'Université de l'Alberta par les personnes handicapées

9) N'hésitez pas à me contacter si vous avez des questions : denis.lacroix@ualberta.ca . Merci!

Bibliographie

- Berg, Selinda Adelle, Heidi L. M., Jacobs, and Dayna, Cornwall. "Academic Librarians And Research: A Study Of Canadian Library Administrator Perspectives." *College & Research Libraries* 74.6 (2013): 560-572. *Library & Information Science Source*. Web.
- Fox, David. "The Scholarship of Canadian Research University Librarians." *Partnership : the Canadian Journal of Library and Information Practice and Research* 2.2 (2007): 1,13,15-25. *ProQuest*. Web.
- Jacobs, Heidi L. M., Selinda Berg, and Dayna Cornwall. "Something to Talk about: Re-Thinking Conversations on Research Culture in Canadian Academic Libraries." *Partnership: The Canadian Journal of Library and Information Practice and Research* 5.2 (2010) *ProQuest*. Web.
- Koufogiannakis, Denise, and Ellen Crumley. "Research in Librarianship: Issues to Consider." *Library Hi Tech* 24.3 (2006): 324-40. *ProQuest*. Web.
- Schrader, Alvin. Research and Assessment, University of Alberta Libraries, 2009-2010. Manuscrit.
- University of Alberta. *Librarian Agreement*. (Juillet 1998). Web.
<http://www.hrs.ualberta.ca/MyEmployment/~media/hrs/MyEmployment/Agreements/Academic/Librarian.pdf>
- University of Alberta. *Report of the Renaissance Committee: A Joint Committee of AASUA and Administration (on behalf of the Board of Governors)*. 9 déc. 2013. Web.
<http://www.renaissance.ualberta.ca/>
- University of Alberta Libraries. « Research Standards and Competencies. » *Standards and Competencies, 2007-2010*: 31-32. Rapport interne.